Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260667-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-67

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date de convocation : 22 mai 2026 | | Présents : | 14 |
| Date d'affichage : 22 mai 2026 | | Pouvoirs : | 3 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 | Votants : | 17 |

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

**Etaient présents (14)** : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

**Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :**
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

**Secrétaire de séance** : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : PARC DU BOIS GUICHARD : MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE JEUX POUR ENFANTS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a finalisé en mars 2024 son étude « centre-bourg », à l'issue de laquelle plusieurs projets structurants ont été identifiés. Parmi eux, l'aménagement de l'espace situé autour du city-stade et du parc communal, d'une superficie de 2,9 hectares incluant notamment une zone humide, a été retenu comme une opportunité majeure de développement.

Aussi, il expose le projet de valorisation du parc du bois Guichard dans son ensemble, création d'un parcours santé parent-enfants, mise en place d'un verger et installation de structures de jeux pour compléter le city stade.

Il rappelle également que par délibération DCM2025.04.53 du 22 mai 2025, le conseil municipal avait approuvé le projet d'aménagement d'un parcours sportif au Parc du Bois Guichard et que cet aménagement a fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 7 365€.

En contrebas du futur verger, il a été envisagé l'installation de jeux pour enfants. Aussi, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société Eden Com pour la fourniture de 2 jeux à ressorts individuels, d'un portique, d'une structure de jeu et d'un panneau d'information ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de 47m² de sol souple.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260667-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'installation de structure de jeux et de jeux pour enfants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de Ika société Eden Com,ZI de l'Appentière, 500 rue de Champ Blanc, 49280 Mazières en Mauges pour le montant TTC de 35 005.31€

*Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,*
*Le Maire,*
*Jean-Luc DUVEL*

